

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAS n°25068-36-6; 26761-45-5

TOP RESINE COMPOSANT A**1- Identification**

Désignation Top Résine
Fournisseur SN PRODUCTION
Le Cours – Route de Méthamis
84570 Malemort du Comtat

2- Composition

Résine époxyde modifiée, à base de bisphénol A épichlorhydrine

CAS n°		Désignation	%	Symbole	Phrases R
25068-36-6	500-033-5	Bysphenol A	>30	X N	36/38 51/53-43
26761-45-5	247-979-2		>5	XN	36/38 51/53-43

(Phases R importantes : voir rubrique 16)

3- Identification des dangers

Principaux dangers XI : Irritant
N : Dangereux pour l'environnement

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R51/53)
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43)
Irritant pour les yeux et la peau (R36/38)

Indication complémentaire <5ppm (0.0005%)

4- Premiers secours

Indications générales Enlever immédiatement tout vêtement souillé et éplaboussé.

Après inhalation Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable

Après contact avec la peau Lavage immédiat, abondant et prolongé, à l'eau et au savon
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Après contact avec les yeux Lavage à l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes
Demander immédiatement conseil à un médecin

Après ingestion Rincer la bouche abondamment et boire ensuite abondamment.
Recourir à un traitement médical.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés CO2 poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Eau Mousse
Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée par de la mousse

Produit d'extinction déconseillé Sel d'eau à grand débit

Dangers spécifiques Possibilité d'émotion en cas d'incendie : HCl Chlorure d'hydrogène
CO monoxyde de carbone

Equipements spéciaux Porter des vêtements de protection
Porter un appareil respiratoire autonome

Autres indications Rassembler séparément l'eau et l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Recueillir les liquides à l'acide d'un produit (sable, Kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7- Manipulation et stockage

Manipulation

Veillez à une bonne ventilation, aération du poste de travail
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter équipement de protection respiratoire homologué.

Stockage

Lieux de stockage et de travail doivent être suffisamment aérés.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
Conseils : Forte réaction exothermique aux acides
Autres : Stocker au frais et au sec dans les fûts métalliques bien fermés.

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures techniques Sans autre indication voir point 7

Composants présentant des valeurs seules à surveiller par poste de travail

	Désignation du produit	Type	Valeur A
108-95-2	phénol	TLV	19 mg/m ³ 5ml/m ²
1477-55-0	m-phénylènebis (méthylamine)	TLV	0.1 mg/m ³

Equipement de protection individuelle

Mesures générales

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés
Se laver les mains avec les pauses et en fin de travail
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes

Protection des mains

Gants en matières plastique (Butylcaoutchouc ou Caoutchouc neutre)

Protection des yeux

Lunettes de sécurité hermétiques

Protection du corps

Vêtements de protection

9- Propriétés physiques et chimiques

Forme

Liquide

Couleur

Jaune brun

Odeur

Amine

Point de fusion

Non déterminée

Point d'ébullition

>200°C

Point d'éclair

>120°C

Temps d'inflammation

>350°C

Temps de décomposition

>250°C

Limites d'explosive

Non déterminée

Pression de vapeur

Non déterminée

Densité

1.12 g/cm³ à 20°C

Solubilité dans l'eau

insoluble

PH valeur

(20g/l) ca 9.9 (20°C)

Masse volumique

3200-3800 mPa's (25°C)

10- Stabilité et réactivité

Décomposition thermique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme

Réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

Produits de composition dangereuse

Gaz / vapeurs corrosifs : Ammoniac

11- Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Vapeur LD/LC50 déterminantes pour la classification

Composant	Oral LD50	Dermique LD50	Inhalation LD50
-----------	-----------	---------------	-----------------

Phénol	414 mg/Kg (ral)	670 mg/Kg (ral)	316 mg/l (ral)
m-phénylénétis	1040 mg/Kg ral	-	2400 mg/l (ral)

Effet primaire d'irritation	
De la peau	Irritation sur la peau et les muqueuses
Des yeux	Irritant
Après ingestion	Peut être irritant
Sensibilisation	Sensibilisation possible par contact avec la peau
Effet chronique d'irritation	Sensibilisation possible par contact avec la peau

12- Informations écologiques

Indications sur l'élimination	-
Toxicité aquatique	-
Toxicité écologique	-
Indication générale	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

13- Considérations relatives à l'élimination

Produit	Enlever selon les réglementations régionales, transporter à une installation d'incinération convenable
Emballages non nettoyés	Evacuation conformément aux prescriptions légales
Catalogue européen des déchets	La classification par code de déchet doit être effectuée selon le catalogue européen des déchets (EWC) spécifiquement pour chaque branche d'industrie et type de procédé industriel.

14- Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (dépasser frontière)

Classe ADR	6
UN n°	2927
Groupe d'emballage	II
Code classification	TC1
Indice de danger	68
Dénomination	Toxique liquide, organique, corrosif, NDA (phénol, m-phénylénébis (méthylamine))

Transport maritime IMDG

Classe IMDG	6
UN n°	2927
Groupe d'emballage	II
Code de classification	TC1
Indice de danger	68
Proper shipping name	Toxique, liquide, organique, corrosive, NOS (phénol, m-xylylénédiamine)

Transport aérien ICAO – TI en IATA – DGR

Classe IATA	6
UN n°	2927
Groupe d'emballage	II
Code d'emballage	TC1
Indice de classification	68
Proper Shipping name	Toxique, liquide, organique, corrosive, NOS (phénol, m-xylylénédiamine)

15- informations réglementaires

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit

T : toxique

C : corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

m-xylènediamine

Phénol

Phrases R

24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
34	Provoque des brûlures
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Phrases S

36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

16- Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes

20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
34	Provoque des brûlures
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Avis

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas ces utilisateurs de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il faut du produit.